

## Article 1 : Organisateurs

Le relais de la Chap'elles est une course nature en relais organisée par Athlé Santé Ardèche Hermitage (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse [courselachapelles@gmail.com](mailto:courselachapelles@gmail.com) ou par téléphone (06.25.57.13.90)

## Article 2 : Date, horaires et circuits

Le relais de la Chap'elles aura lieu le 30 Mars 2019 à Tain l'Hermitage.  
La course est un trail d'environ de 3 km, en relais par équipe de 2 ou de 4.

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une heure avant le début de la course, sur la place Taurobole de Tain l'Hermitage. Le départ sera donné au même endroit.  
Le dossard doit impérativement être porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

## Article 3 : Conditions d'inscription

3.1 Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

### 3.2 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant

l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

## **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 6 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Une équipe de kinésithérapeutes est également prévue à l'arrivée. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

## **Articles 7 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par la société CHRONOSPHERE via des transducteurs électroniques intégrés au bracelet de cheville.

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

En cas de non restitution du dossard à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.

## **Article 8a : Déroulement de la Course/ Ravitaillement**

Départ et lancement du Chronomètre pour tout le monde : 1 participant de chaque équipes  
2 pointages : 1 au Départ/Arrivée et 1 à mi-Parcours.

Obligation que chacun des coureurs réalisent au minimum une boucle pour que l'équipe puisse être classée.

Passage de relais : obligatoirement dans la zone mise en place par l'Organisateur. Tout passage en dehors de la Zone pourra donner lieu à disqualification.

Obligation de porter le dossard fournit par l'organisateur, celui-ci devra être visible sur le devant de l'athlète . Tout manquement donnera lieu à une disqualification.

Ravitaillement :

Un ravitaillement solide et liquide : Arrivée/Départ/ Zone de Relais

Liquide à Mi-Parcours

Chaque participant pourra avoir son ravitaillement personnel mais Interdiction de jeter au sol tout détritrus sur le parcours (et tout autour de celui-ci) sous peine de disqualification.

## **Article 8b : Classement et récompenses**

- Les 3 premiers des Catégories Homme, femmes et Mixte (-80ans et +80ans)

Est considéré Mixte toute équipe composé d'au moins une femmes (équipe de 4) pourra prétendre au « podium » avec au moins autant d'homme que de femme.

Les Classements :

Format 1h :

-Relais de 2

Format 2h

-Relais de 2

-Relais de 4

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course et du chronométreur

## **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Tarifs :

	Equipe de 2	Equipe de 4
Parcours 1h	25 euros	/
Parcours 2h	30 euros	56 euros